



LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AVRIL 2018

SOMMAIRE

I.	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II.	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III.	ETATS FINANCIERS	10

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **80 038 878** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **14 934 825** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **24 546 423** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 118 055 185 dinars et représente 98 % du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2016.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 13 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

Société C.N.B.A
Member of UHY International
Membre de l'O.E.C. Tunisie
45, Tour Narcisse - Montplaisir
Tél: 71.951.058 - 71.951.212
Fax: 71.901.864

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus. De plus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2017 :

2.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 8 113 065 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2017 s'élèvent à 534 589 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement des titres d'ATTIJARI BANK.

L'encours de ce crédit s'élève à 400 000 dinars dont 400 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2017 s'élèvent à 48 070 dinars.

2.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 4 675 000 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2017 s'élèvent à 351 592 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général, s'élève à 60 000 dinars hors droits et taxes. Cette rémunération est fixée dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 et conclue pour une période de 3 ans avec date d'effet fixée au 01 janvier 2016.

3.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 180 000 dinars.

3.3. Montants servis aux membres du comité permanent d'audit :

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 12 000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le 13 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

Société S.N.B.A
Membre of UHY International
Membre de l'O.E.C. Tunisie
4, Tour Narcisse - Montplaisir
Tél: 71.951.058 - 71.951.212
Fax: 71.901.664

SOMMAIRE

1. Le bilan	
1.1 Les actifs	11
1.2 Les capitaux propres et passifs	12
2. L'état de résultat	13
3. L'état de flux de trésorerie	14
4. Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature	15
5. Le schéma des soldes intermédiaires de gestion	16
6. Les notes aux états financiers	17

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 017	2 016
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		834 389	856 033
Moins : amortissements		<827 437>	<841 616>
	3	6 952	14 417
Immobilisations corporelles		87 435 895	86 224 446
Moins : amortissements		<52 533 392>	<46 559 458>
	4	34 902 503	39 664 988
Immobilisations Financières		21 963 634	21 685 377
Moins : provisions		<838 826>	<808 453>
	5	21 124 808	20 876 924
Total des actifs immobilisés		56 034 263	60 556 329
Autres actifs non courants	6	59 775	136 678
Total des actifs non courants		56 094 038	60 693 007
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		30 769 245	29 143 794
Moins : provisions		<1 569 180>	<434 100>
	7	29 200 065	28 709 694
Clients et comptes rattachés		6 497 650	10 641 896
Moins : provisions		-	-
		6 497 650	10 641 896
Autres actifs courants		897 926	3 868 851
Moins : provisions		-	<10 990>
	8	897 926	3 857 861
Placements et autres actifs financiers	9	165 535	125 149
Liquidités et équivalents de liquidités	10	24 546 423	1 060 519
Total des actifs courants		61 307 599	44 395 119
Total des actifs		117 401 637	105 088 126

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2017	2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		2 322 791	4 537 806
Résultats reportés		4 921 829	6 620 550
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		65 104 053	69 017 789
Résultat de l'exercice		14 934 825	401 278
Total des capitaux propres avant affectation	11	80 038 878	69 419 067
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	8 763 140	13 188 065
Provisions	13	1 844 812	1 997 488
Total des passifs non courants		10 607 952	15 185 553
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	17 232 879	12 636 753
Autres passifs courants	15	5 088 778	2 905 171
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	4 433 150	4 941 582
Total des passifs courants		26 754 807	20 483 506
Total des passifs		37 362 759	35 669 059
Total des capitaux propres et des passifs		117 401 637	105 088 126

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2017
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 017	2 016
Revenus		118 055 185	82 661 061
Coût des ventes	Tableau de passage	<93 774 733>	<74 775 199>
Marge brute		24 280 452	7 885 862
Autres produits d'exploitation	17	2 775 835	1 942 404
Frais de distribution	Tableau de passage	<6 193 638>	<4 168 136>
Frais d'administration	Tableau de passage	<3 538 460>	<2 814 215>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<4 680 994>	<2 666 929>
Résultat d'exploitation		12 643 195	178 986
Charges financières nettes	18	<40 355>	<2 282 853>
Produits des placements	19	3 454 331	2 472 344
Autres gains ordinaires	20	48 031	115 721
Résultats des activités ordinaires avant impôts		16 105 202	484 198
Impôt sur les bénéfices		<1 170 377>	<82 920>
Résultats des activités ordinaires après impôts		14 934 825	401 278
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		14 934 825	401 278
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		14 934 825	401 278

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 017	2 016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		122 676 118	79 294 042
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 201 764	967 094
Sommes versées aux fournisseurs		<83 794 372>	<63 445 588>
Sommes versées au personnel		<12 514 937>	<10 549 991>
Impôts sur les bénéfices		<179 827>	<114 140>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	27 388 746	6 151 417
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<1 302 033>	<3 984 039>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		15 453	156 051
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<200 000>	<47 283>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		649	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<50 806>	<49 772>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		3 651 997	2 480 802
Charges financières		<88 771>	<100 829>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	2 026 489	<1 545 070>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<2 099 467>	<1 679 574>
Encaissements provenant des subventions		1 082 996	104 547
Remboursement d'emprunts		<5 867 609>	<6 155 603>
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<6 884 080>	<7 730 630>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	954 749	<496 746>
Variation de trésorerie		23 485 904	<3 621 029>
Trésorerie au début de l'exercice		1 060 519	4 681 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice		24 546 423	1 060 519
Variation de trésorerie		23 485 904	<3 621 029>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination		Montant			Ventilation	
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	93 774 733	70 010 869	9 758 396	5 964 477	872 390	7 168 601
Frais de distribution	6 193 638		518 797		5 674 841	
Frais d'administration	3 538 460	91 136	2 602 605	154 591	690 128	
Autres charges	4 680 994	14 408	950 195	66 158	3 650 233	
Total	108 187 825	70 116 413	13 829 993	6 185 226	10 887 592	7 168 601

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2017	2016
Revenus et autres produits d'exploitation	118 055 185						
Production stockée	-	Déstockage de production		7 168 601			
Production immobilisée	14 789						
Total	118 069 974	Total		7 168 601	Production	110 901 373	87 803 764
Production	110 901 373	Achats consommés		70 883 769	Marge sur coût matières	40 017 604	22 469 805
Marge commerciale	-	Autres charges externes		8 221 363			
Marge sur coût matières	40 017 604						
Subventions d'exploitation	234 019						
Produits divers ordinaires	1 517 192						
Total	41 768 815	Total		8 221 363	Valeur ajoutée brute	33 547 452	17 517 386
Valeur ajoutée brute	33 547 452	Impôts et taxes		-			
		Charges de personnel		13 829 991			
Total	33 547 452	Total		13 829 991	Excédent brut d'exploitation	19 717 461	6 371 572
Excédent brut d'exploitation	19 717 461	Insuffisance brute d'exploitation		-			
Autres produits ordinaires	272 553	Autres charges ordinaires		-			
Produits financiers	6 053 508	Charges financières		2 864 054			
Transfert et reprise sur charges	1 009 836	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires		8 084 101			
		Impôt sur le résultat ordinaire		1 170 377			
Total	27 053 358	Total		12 118 532	Résultat des activités ordinaires	14 934 825	401 278
Résultat positif des activités ordinaires	14 934 825	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires		-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables		-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables		-			
Total	14 934 825	Total		-	Résultat net après modifications comptables	14 934 825	401 278

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et

indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2017	2016
Logiciels	426 599	448 243
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	834 389	856 033
Moins amortissements	<827 437>	<841 616>
	6 952	14 417

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2017	2016
Terrains	1 627 435	1 552 435
Constructions	15 069 829	15 045 317
Installations techniques, matériel et outillage industriel	66 221 457	65 916 452
Matériel de transport	414 346	343 646
Autres immobilisations corporelles	3 168 413	3 012 367
Immobilisations en cours	934 415	354 228
Sous Total	87 435 895	86 224 446
Moins amortissements	<52 533 392>	<46 559 458>
	34 902 503	39 664 988

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2017	Cumul des amortissements au 31/12/2016	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2017	31/12/2017
Logiciels	448 243	-	21 644	426 599	433 918	21 644	7 372	419 647	6 952
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 698	-	93	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	856 033	-	21 644	834 389	841 616	21 644	7 465	827 437	6 952
Terrains	1 552 435	75 000	-	1 627 435	-	-	1 125	1 125	1 626 310
Constructions	15 045 317	24 513	-	15 069 830	7 711 038	-	617 686	8 328 725	6 741 106
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 916 453	307 612	2 609	66 221 457	35 875 986	2 609	5 274 497	41 147 875	25 073 582
Matériel de transport	343 646	70 700	-	414 346	290 863	-	15 586	306 448	107 898
Autres immobilisations corporelles	3 012 367	206 470	50 424	3 168 412	2 681 571	50 424	118 073	2 749 219	419 192
Immobilisations en cours	354 228	931 919	351 732	934 415	-	-	-	-	934 415
Total des immobilisations corporelles	86 224 446	1 616 214	404 765	87 435 895	46 559 458	53 033	6 026 967	52 533 392	34 902 503
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	87 080 479	1 616 214	426 409	88 270 284	47 401 075	74 677	6 034 432	53 360 829	34 909 455

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2017	2016
Prêts au personnel	152 989	91 385
Participations*	21 231 108	21 231 105
Dépôts et cautionnements	579 537	362 887
Sous Total	21 963 634	21 685 377
Moins provisions	<838 826>	<808 453>
	21 124 808	20 876 924

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	118 772	111 076
- STB	503 915	489 442
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	55 950	55 950
- UNIMED	9 689	1 484
	838 826	808 453

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2016	Acquisition 2017	Cession 2017	Valeurs historiques 2017	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2017	au 31/12/2017	Provisions au 31/12/2016	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	36,125	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	46,262	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	11,641	3,668	503 915	489 442	14 473
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,000	10,000	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	9,896	-	-	-
SOTRAPIL	196 014	3	-	196 017	0,61%	24 665	7,947	9,792	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	2,362	118 772	111 076	7 696
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	13,134	-	-	-
STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	4,405	55 950	55 950	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	9,539	7,584	9 689	1 484	8 205
TOTAL	21 231 105	3	-	21 231 108	-	-	-	-	838 826	808 453	30 373

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2017	2016
Charges à répartir unité H2SO4	59 775	136 678
	59 775	136 678

7. STOCKS.

Désignation	2017	2016
Matières premières	16 855 461	4 069 168
Matières consommables	2 870 540	2 847 862
Emballages commerciaux	518 825	536 662
Produits finis ALF3	8 181 002	20 600 024
Produit finis ANHYDRITE	101 545	41 052
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	2 241 872	1 049 025
Sous Total	30 769 245	29 143 794
Moins provisions pour dépréciation *	<1 569 180>	<434 100>
	29 200 065	28 709 694

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	1 037 314	22 770
Provision pour dépréciation de matière première	211 504	90 597
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 362	320 733
	1 569 180	434 100

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2017	2016
Débiteurs divers	10 910	4 910
Etat	793 648	3 746 912
Fournisseurs, avances sur commandes	29 798	7 564
Charges comptabilisées d'avance	11 325	8 255
Personnel, avances et acomptes	47 095	26 225
Produits à recevoir	-	69 835
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	897 926	3 868 851
Moins : provisions	-	<10 990>
	897 926	3 857 861

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2017	2016
Prêt au personnel	165 535	125 149
	165 535	125 149

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2017	2016
Certificats de dépôts	12 000 000	500 000
Banques (DT)	659 862	148 664
Banques (devises)	11 881 399	405 979
Caisses	5 162	5 876
	24 546 423	1 060 519

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2017 s'élèvent à 80 038 878 dinars contre 69 419 067 dinars au 31/12/2016 soit une hausse de 10 619 811 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2016	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	6 620 550	401 278	-	69 419 067
Modifications comptables 2016	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 537 806	6 620 550	401 278	-	69 419 067
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<2100 000>	-	-	<2 100 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	401 278	<401 278>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	25 000	-	-	-	25 000
Reliquat de subvention d'investissement non servis par l'Etat (*)	-	-	-	<2 005 996>	-	-	-	<2 005 996>
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<234 019>	-	-	-	<234 019>
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	14 934 825	-	14 934 825
Modifications comptables 2017	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2017	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 322 791	4 921 829	14 934 825	-	80 038 878

(*) Ce montant représente le reliquat de la subvention d'investissement au titre de l'unité d'acide sulfurique non servi par l'Etat. En effet, selon l'accord préalable, le montant de la subvention initialement accordé par l'Etat s'est élevé à 4 413 234 dinars et le montant définitif versé par l'Etat s'élève au 31/12/2017 à 2 407 238 dinars.

12. EMPRUNTS.

Désignation		2017	2016
Emprunt ATTIJARI BANK		-	400 000
Emprunt BANQUE DE TUNISIE		6 165 918	8 113 065
Emprunt BIAT		2 597 222	4 675 000
		8 763 140	13 188 065

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2017	2016
Provisions litiges pollution	(a)	491 695	562 363
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	833 881	915 889
		1 844 812	1 997 488

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000. (cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2017	2016
Fournisseurs d'exploitation locaux		997 379	1 259 686
Fournisseurs d'exploitation étrangers		14 005 068	9 488 276
Fournisseurs d'immobilisations locaux		182 294	135 127
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		102 270	-
Fournisseurs factures non parvenues		1 871 344	1 639 504
Fournisseurs, retenues de garantie		74 525	114 160
		17 232 879	12 636 753

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2017	2016
Personnel et comptes rattachés	1 295 974	1 057 629
Etat et collectivités publiques	1 800 809	395 947
Produits constatés d'avance	264 118	156 730
Actionnaires dividendes à payer	3 736	3 203
CNSS et organismes sociaux	1 360 669	831 986
Créditeurs divers	363 472	459 675
	5 088 778	2 905 171

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2017	2016
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	400 000	900 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	8 225	16 657
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	2 077 778
	4 433 150	4 941 582

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Revenus loyers	575 001	547 620
Production immobilisée	14 789	25 554
Cessions ALUMINE	406 500	83 400
Remboursements divers	83 689	43 617
Cessions diverses	-	2 120
Autres produits sur chargement et déchargement	359 757	217 312
Jeton de présence	500	500
Reprise de provision pour affaire pollution	374 767	182 055
Reprise de provision sur débiteurs divers	10 990	-
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	-	-
- Stock matière première	187 622	148 800
- Stock pièces de rechange	371	430
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	353 710	171 563
Reprise de provision pour risque congés payés, prime encouragement et augmentation gouvernementale		-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	234 019	188 370
Subvention reçues sur formations	-	2 447
Produits liés à une modification comptable	174 119	328 616
	2 775 835	1 942 404

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2017	2016
Charges d'intérêts	939 509	1 139 301
Perte de change	1 893 575	3 255 608
Gain de change	<2 822 749>	<2 268 470>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	30 373	159 276
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	<757>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<354>	<2 105>
	40 355	2 282 853

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Placements	224 522	34 469
Dividendes	3 225 929	2 434 843
Produits sur prêts accordés au personnel	3 880	3 032
	3 454 331	2 472 344

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	649	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	47 382	11 294
Autres	-	34
Annulation dettes fournisseurs	-	84 393
Plus-value sur cession de matériel de transport	-	20 000
	48 031	115 721

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2017 à 27 388 746 DT résulte de :

1) Encaissements :		123 877 882
- encaissements auprès des clients		122 676 118
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		674 713
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		527 051
2) Décaissements :		<96 489 136>
- décaissements d'exploitation		<96 489 136>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à 2 026 489 DT au 31/12/2017. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		3 917 944
- remboursement des prêts accordés au personnel		249 845
- produits des placements		324 102
- produits des participations dividendes reçus		3 280 013
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		649
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations		15 453
- revenus des comptes courants		47 382
- produits des jetons de présence reçus		500
2) Décaissements		<1 891 455>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<1 302 033>
- prêts accordés au personnel		<300 650>
- acquisition immobilisation financière		<200 000>
- frais de banque		<88 771>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <6 884 080> DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

1) Encaissements		1 082 996
-encaissement provenant des subventions		1 082 996
2) Décaissements		<7 967 076>
- dividendes payés		<2 099 467>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<534 589>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		<39 845>
- intérêts sur emprunt BIAT		<351 592>
- intérêts couru		<16 657>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 947 147>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		<900 000>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<2 077 778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2017 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 954 749 DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2017 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 840	2,801%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2017, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 48 790 dinars
- Perception de dividendes distribués par la société MARHABA pour un montant de 69 835 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2017 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2017.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.